

Le 11 mai 1993

Service
des communications

À tous les retraités de
l'École Polytechnique

Sujet: Association des retraités de l'École Polytechnique
le jeudi 20 mai 1993 à 12 h

Madame,
Monsieur,

Vous êtes invités par la présente:

- 1- à un déjeuner, courtoisie du directeur de l'École, Monsieur André Bazergui, ing., à la Galerie Rolland, le jeudi 20 mai 1993 à 12 h;
- 2- à la réunion annuelle de l'AREP immédiatement après à la salle B-316, à 14 h.

Voilà certainement une occasion que vous ne voudrez pas manquer de revoir vos anciens collègues de travail, prière de l'inscrire à votre agenda dès maintenant.

Vous trouverez ci-joints l'ordre du jour pour la réunion du 20 mai et le compte rendu de la réunion de l'an dernier.

Nous apprécierons une réponse le plus tôt possible en composant le numéro de téléphone 340-4915 (Marielle Laporte) afin que l'on puisse prévoir le nombre de couverts au déjeuner.

Nous souhaitons vous voir bientôt.

Le président de l'AREP,
au nom de l'exécutif



Guy Potrault

p.j.

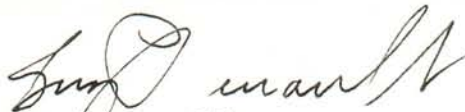
ASSOCIATION DES RETRAITÉS DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE

5^e ans
RÉUNION ANNUELLE LE JEUDI 20 MAI 1993 à 14 h

Ordre du jour

- 1- Le point sur notre fonds de pension:
Jacques Godin, Comité du fonds de pension
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Rapport du président
- 4- Rapport de la trésorière
- 5- L'assurance-maladie pour les retraités
- 6- Affaires nouvelles
-remerciements stationnement
- 7- Élections
- 8- Clôture

Pour tout sujet que vous souhaiteriez discuter à cette réunion, prière de nous aviser par téléphone; nous aurons le temps de le préparer. À défaut de préavis, nous recevrons vos suggestions à la réunion.



Guy Perrault, président
tél.: 334-1901

PS: Les coordonnées des membres de l'exécutif:


Président sortant:	Gilles Girard (332-2213)
Vice-président:	Roger Lessard (334-8799)
Trésorière:	Gisèle Caron (340-4354)
Secrétaire:	Jean Granger (385-0448)

ASSOCIATION DES RETRAITÉS DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE (AREP)

ÉTAT FINANCIER
AU 20 MAI 1993

Solde en caisse au 20 mai 1992	316 \$
Cotisations volontaires perçues	<u>212</u>
Solde en caisse au 20 mai 1993	<u><u>528 \$</u></u>

Montréal, le 20 mai 1993


Gisèle Caron, Trésorière

Jean Corneille

ASSOCIATION DES RETRAITÉS DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE (AREP)

PROCES-VERBAL DE 5e ASSEMBLÉE ANNUELLE
TENUE A 14H00 AU LOCAL B-316 DE L'E.P.M. JEUDI, LE 20 MAI 1993

Etaient présents: Mmes M.-R. Bernier, I. L. Desmarais, F. Desrosiers, R. Desrosiers, H. Groleau, J. Robitaille, V. Royer, A. Sidky, MM. M. Beauchesne, R. Bélair, J. Bérard, J. Cartier, G. Champagne, J. A. Choquet, C. DeSerres, R. Desjardi, G. Dionne, A. Drapeau, J. Dubuc, M. Ethier, B. Fay, D. Gauthier, F. Gauvin, G.M. Girard, J. Granger, V. Kubat, R. Labonté, J.-G. Lahaye, L.-C. Lahaye, R. Lessard, H. Loze, P. Maufette, L. Mitnyan, F. Munier, D. Papineau, G. Perrault, R. Perreault, P. Piché, G. Poulin, M. Poupard, P. Racette, A. Robin, I. Roy, A. St-Germain, R. Stében, R. Tougas.

Se sont excusés: Mme G. Caron.

Invité: M. Jacques Godin, président du Comité d'administration du régime des rentes de l'E.P.M.

Président d'assemblée: Guy Perrault, président de l'AREP
Secrétaire d'assemblée: Jean Granger, secrétaire de l'AREP

Mot de bienvenue

Le président débute l'assemblée en souhaitant la bienvenue à tous les membres présents en leur rappelant que le buffet qui nous a été servi est une gracieuseté de la direction de l'Ecole Polytechnique avec la collaboration du service des communications. Aussitôt après, il demande à notre invité, M. Jacques Godin, de faire sa présentation sur l'état du fond de pension.

1- Le point sur le fonds de pension

Le président du Comité d'administration du régime des rentes indique dès le début que l'année 91 a été difficile, mais que les résultats obtenus témoignent tout de même d'une bonne performance. La valeur du fonds qui était en '90 de 80 948 000\$ et de 95 327 198\$ en '91 est maintenant de 100 297 511\$ au 31 décembre 1992, soit un accroissement intéressant en '92. Considérant les résultats obtenus, une indexation de 1.00 x IPC sera recommandée pour les retraités. Au 31 décembre 1992, le nombre de retraités était de 156 comprenant 51 membres venant du corps enseignant, 80 membres non enseignant et 25 conjoint(e)s. Après une période de questions, une proposition de félicitations et de remerciements est faite à l'endroit de M. Godin pour les bonnes nouvelles communiquées et son excellente présentation; elle est appuyée à l'unanimité. Par la suite, M. Godin s'excuse et quitte l'assemblée.

2 - Ordre du jour: lecture, discussion et adoption

Le projet d'ordre du jour soumis avec l'avis de convocation est alors considéré. Après quelques modifications et additions, sur proposition de G. Champagne appuyé par J. Corneille, il est adopté à l'unanimité. Il se lit comme suit:

- 1- Le point sur notre fonds de pension
- 2- Ordre du jour: lecture, discussion et adoption
- 3- Procès-verbal de la 5e assemblée annuelle tenue le 20 mai 1992
 - a) Lecture et adoption
 - b) Affaires découlant du procès-verbal
- 4- Rapport du président
- 5- Rapport de la trésorière
- 6- L'assurance maladie pour les retraités
- 7- Affaires nouvelles
 - a) remerciements pour les permis de stationnement
- 8- Elections
- 9- Clôture de l'assemblée

3 - Procès-verbal de l'assemblée du 20 mai 1992

3a) Lecture et adoption

Sur proposition de G. Champagne appuyée par D. Papineau, le procès-verbal est adopté tel que rédigé.

3b) Affaires découlant du procès-verbal

Le nom de 2 membres a été oublié dans la liste des permis de stationnement. Leur nom sera communiqué au service des communications.

4 - Rapport du président

Le président rappelle d'abord le décès de 3 membres depuis la dernière assemblée soit: Henri Gaudefroy, Ed. Hauriet et Rachel ^{Sarrazin} Cornille. Il demande alors d'observer un moment de silence en leur mémoire. Puis il souhaite la bienvenue aux nouveaux membres.

Il indique ensuite qu'il se fera un devoir de remercier, comme il se doit, M. André Bazergui, directeur de l'Ecole Polytechnique, pour son accueil chaleureux et sa présence à l'occasion du buffet servi avant l'assemblée. Il signale aussi la collaboration efficace du service des communications de l'Ecole.

5 - Rapport de la trésorière

Le président fait distribuer copie du rapport de la trésorière. Au 20 mai 1993, l'AREP dispose présentement d'un solde en caisse de 528\$. Tel que convenu à l'assemblée annuelle de 1992, puisque le solde en caisse est de l'ordre de 500\$, aucune contribution nouvelle n'est demandée.

6 - L'assurance maladie pour les retraités

Le président fait état des démarches qui ont été entreprises à ce sujet. Il décrit le coût approximatif de cette assurance avec différents assureurs, soit La Sun Life, la Croix Bleue et Desjardins. A la suite de ce bref exposé, il est proposé par R. Tougas que la direction de l'Ecole Polytechnique soit avisée que "les retraités souhaiteraient être assurés avec les employés de

l'Ecole." Mme V. Royer accepte de formuler un texte de soutien à cette demande.

6b- Sur proposition de R. Lessard appuyée par G. Dionne et votée à l'unanimité, Alain Robin est élu représentant de l'AREP au Comité du Fonds de pension pour les rencontres éventuelles (pour les années 1993-96).

6c- Invité par notre président à nous faire un bref exposé des possibilités d'assurance maladie pour les membres de l'AREP, M. André Séguin, du service des ressources humaines de l'Ecole, nous indique le sens de ses démarches. Il a fait des demandes pour couvrir les employés actuels et les retraités. A l'aide des renseignements obtenus, il prévoit en discuter avec la direction de l'Ecole et, par la suite, consulter les différentes associations de l'Ecole.

7 - Affaires nouvelles

7a- Remerciements pour les permis de stationnement

Le président fait part de son intention de remercier l'Ecole, au nom de l'AREP, de son geste de courtoisie en faisant parvenir aux membres un permis de stationnement. A l'unanimité, l'assemblée fait part de son appui à son projet de remerciements.

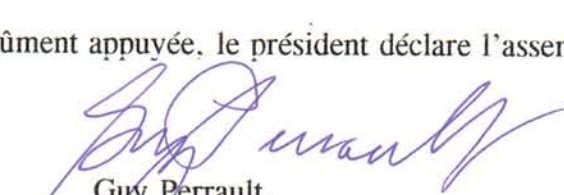
8 - Elections des membres du comité exécutif

Sur proposition de Mme V. Royer appuyée par J. Corneille, il est proposé que tous les membres du comité exécutif soient ré-élus pour un mandat d'un an. Les membres de l'exécutif sortant de charge ayant indiqué leur consentement, ils sont donc élus pour un nouveau mandat d'un an.

8 - Clôture

A 15h40, sur proposition dûment appuyée, le président déclare l'assemblée ~~clôse~~.


Jean Granger
Secrétaire


Guy Perrault
Président

Extrait du procès-verbal de l'assemblée annuelle de l'Association des retraités de l'École Polytechnique (AREP), tenue le jeudi 20 mai 1993 en la salle B-418.

Assurance-maladie (complémentaire) pour les employés retraités âgés de 65 ans et plus

ATTENDU QUE plus de 50% des régimes d'assurance collective établis par les employeurs au Canada offrent à leurs employés retraités une assurance-vie, une assurance-maladie, ou les deux, tandis que 15 à 20% prévoient également une assurance soins dentaires; (*)

ATTENDU QUE, par le passé, les employeurs ont assumé la plus grande part, sinon la totalité, du coût de ces régimes et que, à l'heure actuelle, seulement 25% d'entre eux exigent des cotisations de leurs retraités; (*)

ATTENDU QUE la plus grande part du coût des médicaments sur ordonnance délivrés aux retraités âgés de 65 ans et plus est payée par le gouvernement du Québec, sauf pour la somme de 2,00\$ par ordonnance qui est payée par le bénéficiaire;

ATTENDU QUE les employés qui prennent leur retraite avant l'âge de 65 ans continuent d'être assurés par le régime d'assurance-maladie de l'École;

ATTENDU QUE l'on juge essentielle cette assurance-maladie pour les employés actifs et les employés retraités âgés de moins de 65 ans;

ATTENDU QUE les employés retraités de l'École ont contribué durant de nombreuses années au régime d'assurance-maladie de l'École;

ATTENDU QUE les employés retraités de l'École, âgés de 65 ans et plus, se trouvent tout à fait dépourvus de sécurité en matière d'assurance-maladie alors qu'ils ont été assurés durant de nombreuses années lorsqu'ils étaient actifs et s'ils ont pris leur retraite avant l'âge de 65 ans;

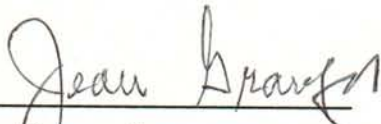
(*) Source: Commentaires Mercer, vol. 41, no 4, avril 1991

ATTENDU QUE plusieurs établissements universitaires du Québec offrent à leurs retraités une assurance-maladie (voir tableau ci-joint);

SUR PROPOSITION DUMENT FAITE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU A L'UNANIMITÉ

1. de faire appel à la conscience morale et sociale de l'École pour que ses employés retraités âgés de 65 ans et plus puissent participer au régime d'assurance-maladie de l'École, au même titre que les employés actifs et les employés retraités n'ayant pas encore atteints l'âge de 65 ans, et ce, afin de les délivrer de l'incertitude dans laquelle ils se trouvent présentement;
2. de demander à l'École d'assumer 50% de la prime de cette assurance-maladie pour ses employés retraités de 65 ans et plus.


Jean Granger
Secrétaire


Guy Perrault
Président

p.j.

11000 230 910000
Copie conforme
12 juillet 1993